



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Deuxième Commission

Point 95 a) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique :
commerce et développement

**Lettre datée du 19 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République démocratique
populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué ministériel adopté à l'issue de la deuxième réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral, tenue à New York le 14 novembre 2001.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 95 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des pays
en développement sans littoral
(*Signé*) Alounkeo **Kitikhoun**



Annexe à la lettre datée du 19 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué de la deuxième Réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral

(14 novembre 2001, New York)

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 14 novembre 2001, pendant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Rappelant la Déclaration du Millénaire, (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) qui reconnaît les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et demande instamment aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leurs systèmes de transport en transit,

Rappelant également le communiqué ministériel adopté à la première réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral, à New York, le 18 septembre 2000 (A/C.2/55/2, annexe) par lequel a été institutionnalisée la Réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral,

Ayant fait le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures spécifiques axées sur les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et l'application du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs (TD/B/42(1)/II-TD/B/LDC/AC.1/7, annexe I), déclarons solennellement ce qui suit :

1. Nous réaffirmons que nous sommes fermement résolus à poursuivre notre action collective et constructive à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances internationales en vue de promouvoir et de protéger nos intérêts communs, en particulier un accès libre et sans entrave par tous les modes de transport et la mise en place de systèmes efficaces de transport en transit. Nous continuerons

aussi d'oeuvrer à l'instauration et au développement d'une coopération régionale et internationale authentique en vue de parvenir à un développement durable et à l'intégration effective de nos pays dans l'économie mondiale;

2. Nous insistons sur le fait que parmi les pays en développement, les pays en développement sans littoral constituent généralement le groupe le plus vulnérable et celui dont les taux de croissance sont le plus faibles et que ces pays sont fortement tributaires d'un nombre restreint de produits pour leurs recettes d'exportation. En comparaison des autres pays, les pays en développement sans littoral sont privés de l'accès à la mer et des ressources de la mer. Leur situation de pays enclavés, lorsqu'elle est aggravée par l'isolement et l'éloignement des grands marchés mondiaux, impose de graves contraintes à leur action générale de développement socioéconomique;

3. Les pays en développement sans littoral continuent de souffrir du coût élevé des transports qu'entraînent leurs handicaps géographiques associés à des infrastructures inadéquates, la multiplication des franchissements de frontière, leur dépendance à l'égard des politiques de transport et de tarifs douaniers de leurs voisins de transit, ainsi que les carences sur le plan de la gestion, des procédures, de la réglementation et des institutions. Ces coûts de transport élevés portent préjudice à notre compétitivité sur les marchés internationaux;

4. Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés de ce que, dans une économie en voie de mondialisation, les pays en développement sans littoral sont de plus en plus marginalisés; de ce fait, nos pays n'ont pas été en mesure de tirer pleinement profit des nouvelles possibilités qu'offrent les processus de libéralisation et de mondialisation en matière de commerce et d'investissement;

5. Nous faisons nôtres les conclusions et recommandations concertées adoptées à la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que des représentants de donateurs et d'organismes de financement et de développement (New York, 30 juillet-3 août 2001) qui prévoient d'importantes mesures orientées vers l'action et conçues pour traiter de manière appropriée les nombreuses questions liées au commerce de transit;

6. Nous estimons que le principal résultat de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux a été sa décision, prise en application de la résolution 54/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, de recommander l'organisation d'une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement qui se tiendra au Kazakhstan en 2003. Nous sommes sincèrement convaincus que la Réunion ministérielle internationale offrira aux pays en développement sans littoral une occasion historique de convenir de moyens de promouvoir leur croissance et d'intégrer leur économie à l'économie mondiale en réactivant leur partenariat et leurs arrangements de coopération avec leurs voisins de transit, ainsi qu'en développant des systèmes efficaces de transport en transit pour les pays en développement sans littoral, ce qui est indispensable pour mettre un terme à leur marginalisation dans l'économie mondiale et renverser cette tendance. Nous réitérons l'appel que nous avons adressé à tous les pays et aux parties concernées pour qu'ils attachent à cet événement le plus haut degré d'urgence et la plus grande importance. Nous nous félicitons de l'offre généreuse du Gouvernement kazakh d'accueillir la réunion ministérielle internationale et lui exprimons notre reconnaissance;

7. L'une des tâches importantes de la Réunion ministérielle internationale sera de passer en revue la mise en oeuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs et d'adopter un plan d'action pour la coopération en matière de transport en transit. Celui-ci devrait couvrir de manière globale les problèmes et besoins particuliers des pays en développement sans littoral, en tenant compte des différents aspects liés au développement, à l'existence d'une infrastructure adéquate et à un accès en transit

libre et sans entrave ainsi que des aspects politiques, juridiques, institutionnels et de procédure;

8. Nous insistons sur le fait que la crédibilité et les résultats concrets de la Réunion ministérielle internationale dépendront de manière critique de la qualité de ses préparatifs. Ceux-ci devraient se fonder sur un travail de fond et des consultations sérieux aux niveaux régional et mondial avec la participation active de toutes les parties prenantes intéressées, y compris le secteur privé et les organisations professionnelles, régionales et internationales. La Réunion devrait s'appuyer sur l'expérience acquise aux niveaux national, bilatéral, sous-régional et mondial en matière de coopération dans le domaine du commerce de transit et sur les enseignements des conférences mondiales. Des réunions sous-régionales devraient être tenues à cette fin dans le cadre de la préparation de la Réunion ministérielle pour procéder à des échanges de vues et élaborer un consensus sur la dimension sous-régionale de la coopération en matière de transport en transit et les domaines d'action prioritaires. Les conclusions et résultats des réunions sous-régionales ainsi que les résultats des cinq réunions successives d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit devraient constituer des apports techniques pour la préparation de la documentation de la réunion de hauts fonctionnaires. Cette dernière devrait assurer la préparation technique de la Réunion ministérielle internationale;

9. Nous demandons instamment à nos partenaires de développement, aux institutions intergouvernementales et multilatérales et organisations professionnelles intéressées de prendre les mesures appropriées pour assurer une préparation adéquate de la Réunion ministérielle internationale. Nous les invitons également à participer activement au processus préparatoire et à fournir un soutien aux pays en développement sans littoral dans leurs préparatifs et leur participation à la Réunion elle-même;

10. Nous soulignons qu'il convient aussi de couvrir de manière appropriée les problèmes et besoins particuliers des pays en développement sans littoral et la question de l'amélioration de leur compétitivité dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce afin de mobiliser l'attention et l'appui de la communauté internationale en leur faveur. L'Organisation mondiale du commerce devrait prendre dûment en considération les problèmes particuliers auxquels les pays en développement sans littoral

doivent faire face dans le système du commerce international du fait de leur situation géographique défavorable et de la vulnérabilité économique qui en découle. Cet handicap géographique leur impose des coûts excessifs en matière de transactions commerciales. Pour ces pays, les coûts élevés de la logistique commerciale constituent un obstacle plus important que les mesures tarifaires. Aussi estimons-nous que des mesures efficaces de facilitation du commerce sont nécessaires et à leur avantage. Nous demandons instamment au secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce d'accorder une attention prioritaire aux pays en développement sans littoral dans ses travaux d'étude et d'analyse sur la simplification des procédures commerciales afin d'évaluer la portée des règles de l'Organisation dans ce domaine. Nous en appelons aussi à tous les États membres de l'Organisation mondiale du commerce, pour qu'ils facilitent l'entrée des pays en développement sans littoral dans l'Organisation, compte tenu de leur situation défavorisée et de leur incapacité à remplir les conditions d'adhésion;

11. Nous attachons une grande importance au processus de financement du développement. Les activités préparatoires ainsi que la Conférence internationale sur le financement du développement elle-même, qui sera tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique), devraient traiter de manière appropriée tous les aspects d'un financement durable et global du développement et déboucher sur un nouveau modèle de mobilisation des ressources nécessaires pour financer le développement. En couvrant tous les aspects de la question, la Conférence devra tenir compte des problèmes et besoins particuliers des pays en développement sans littoral;

12. Le Sommet mondial sur le développement durable et le processus préparatoire connexe devraient fournir l'occasion d'évaluer de manière détaillée les résultats et les lacunes de la mise en oeuvre du programme Action 21. Nous estimons à cet égard que, si l'on veut que le Sommet mondial ait un effet politique particulier sur le renforcement du consensus international en matière de développement durable dans les années à venir, il faudrait rechercher les moyens de réduire les pressions exercées sur les pays en développement les plus vulnérables et marginalisés, y compris ceux sans littoral, afin de les aider à récolter les fruits de la mondialisation et parvenir à un développement durable;

13. Nous relevons avec satisfaction les apports continus de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement en matière d'élaboration de politiques et mesures internationales portant sur les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;

14. Nous demandons avec insistance au Secrétaire général de l'ONU, en coopération étroite avec la Banque mondiale, les commissions régionales et les autres organisations régionales et internationales concernées, d'assurer une préparation effective de la Réunion ministérielle internationale. Dans ce contexte, nous lui demandons aussi instamment d'allouer des ressources suffisantes au programme en faveur des pays en développement sans littoral.